

Arras, le 9 juillet 2019

Lancement d'un prêt sans garantie pour les nouveaux projets de méthanisation

Dans le cadre du Grand plan d'investissement (GPI), le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation a doté un fonds de garantie permettant à BPI France de distribuer un prêt sans garantie, destiné aux exploitants agricoles qui, seuls ou en groupe, investissent dans une installation de méthanisation agricole. **Ce fonds est doté de 100 millions d'euros.** Il a pour objectif d'accompagner la réalisation de **400 nouveaux projets sur le territoire national.**

Pour une installation de méthanisation agricole, **le montant du prêt est compris entre 100 000 et 500 000 euros.** Le prêt prend en charge les études, une part du solde des investissements et les besoins en fonds de roulement nécessaires au démarrage du projet. Il est proposé sur une durée de 12 ans maximum avec un différé d'amortissement en capital jusqu'à 2 ans.

Les porteurs de projets sont invités à se rapprocher de la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), en charge du volet technique du dossier, et du réseau de BPI France, pour le volet financier et l'attribution du prêt. Le dossier de demande de prêt et ses annexes est téléchargeable à l'adresse : <http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/Grand-plan-d-investissement>.

En parallèle de la procédure ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) une demande de permis de construire doit être déposée en commune. Celle-ci est instruite par l'État (Direction départementale des territoires et de la mer) si la moitié au moins de l'énergie produite est injectée dans le réseau public.

La concertation avec la population est obligatoire pour les ICPE soumises à autorisation. Elle est fortement recommandée pour celles qui sont en dessous du seuil d'autorisation. À cet effet, il est utile de se reporter à la plaquette ci-jointe du Centre ressource du développement durable (CERDD) : « Pilotez votre projet de méthanisation ».

Contact à la DRAAF HAUTS-DE-FRANCE : Marion LEGUIEL, Chargée de mission agro-ressources et valorisation des biomasses

methanisation.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr – 03 22 33 55 32